



LEGISLATURE 2016-2021

COMMUNE D'URSINS

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2018

Présidence de Monsieur Yves Tacheron, Président

39 membres assermentés : 26 présents
9 excusés
4 absents

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2018
3. Assermentation de nouveaux membres
4. Préavis municipal n°7/2018 concernant le budget 2019 de l'Entente intercommunale pour la Station Epuration
5. Préavis municipal n°8/2018 concernant le budget 2019
6. Communications de la municipalité
7. Interventions individuelles

Le Président ouvre la séance et donne des explications sur la nouvelle disposition de l'Assemblée. Le Président fait face à l'Assemblée des Conseillers, le législatif. La Municipalité, qui est présente de façon consultative et informative, n'est plus en face des Conseillers. L'ancienne disposition donnait peut être trop d'autorité à l'exécutif.

Ensuite, il demande à l'Assemblée à avoir une pensée pour la jeune fille, prénommée Jessica, qui s'est ôtée la vie à la table d'orientation. Cet événement tragique l'a profondément attristé.

1. APPEL

La secrétaire procède à l'appel.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des personnes qui n'ont pas été appelées et qui souhaitent être assermentées.

Personne ne se manifeste.

2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2018

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2018 a été annexé à la convocation, il n'en est donc pas fait lecture.

Le procès-verbal est soumis au vote et est accepté à la majorité.

3. ASSERMENTATION

Aucune.

4. PREAVIS MUNICIPAL N°7/2018 CONCERNANT LE BUDGET 2019 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA STATION EPURATION

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

Mme Sandra Gonin, Boursière, donne quelques explications :

- la participation de la commune est la même que l'année précédente, soit CHF 26'200.-
- des travaux importants ne sont pas prévus en 2019, par contre, le diffuseur à plaques devra être changé en 2020, pour un coût de CHF 12'000.-
- la pompe immergée n'a pas été remplacée en 2018 ; elle le sera en 2019.

Le Président donne la parole à Mme Aude Bonnard, rapporteuse pour la commission des finances qui s'est réunie le 27 novembre 2018 en présence de la Municipalité et de Mme la Boursière. Après étude du préavis, la commission invite les membres du Conseil à adopter le préavis n°7/2018 tel que présenté.

Le Président remercie Mme Aude Bonnard ainsi que les membres de la commission des finances pour leur travail.

Le Président procède au vote du préavis municipal n°7/2018 qui est accepté à l'unanimité.

5. PREAVIS MUNICIPAL N°8/2018 CONCERNANT LE BUDGET 2019

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

M. Jean-Yves Cruchet, Municipal, donne quelques explications :

- le budget prévoit un excédent de charges de CHF 17'800.-. Ces deux dernières années, la commune était bénéficiaire pour la péréquation, ce qui ne sera plus le cas en 2019.
- compte 110.305 : introduction d'une assurance perte de gain en complément de la LPP pour le personnel communal.
- compte 110.306 : augmentation des heures du personnel administratif en lien avec le travail d'archivage.
- compte 110.311 : changement de l'ordinateur portable de la secrétaire et achat d'une imprimante A3 pour la copie des plans (pour le PGA).
- compte 110.317 : organisation d'une journée d'information sur les forêts.

M. Patrick Marrel, Municipal, nous informe que cette journée pédagogique se déroulera le samedi 11 mai 2019 en présence de M. Michel Félix. La matinée d'information se terminera par un apéritif suivi d'un repas.

M. Jean-Yves Cruchet reprend ses explications sur le budget :

- compte 110.318 : CHF 20'000.- sont prévus pour l'assurance protection juridique, la maintenance du SIT et le solde pour les frais de l'archiviste et les frais liés à la zone réservée.
- compte 170.352 : compte nouvellement créé car la commune doit participer à l'assainissement du stand de tir de Cronay.
- compte 210.400 : les rentrées d'impôts sont estimées à CHF 520'000.-.
- compte 220.322 : en hausse avec le nouvel emprunt pour les travaux de l'ancienne laiterie.
- comptes 220.352 et 220.452 : comme expliqué précédemment, la commune est à nouveau contributrice de la péréquation.
- compte 320.311 : achat de 3 bancs auprès du triage.
- compte 352.311 : achat de vaisselle pour la salle communale et pose de la petite cuisine.
- compte 352.314 : rénovation du four à pain avant que les dégradations ne soient trop importantes.

- comptes 354.314 et 354.480 : mise en conformité des installations électriques de l'Eglise (délai : avril 2019).
- compte 356.312 : pour le bâtiment ancienne laiterie, baisse de la consommation d'électricité due à l'installation des panneaux photovoltaïques.
- compte 356.314 : report de l'installation d'un adoucisseur d'eau.
- compte 356.423 : hausse de loyer suite à la rénovation de l'appartement du rez-de-chaussée.
- compte 450.313 : les sacs taxés ne seront plus offerts aux familles avec enfants en bas âge. Par contre, les familles pourront utiliser des sacs transparents pour l'évacuation des couches culottes.
- compte 460.314 : un curage des collecteurs d'eaux usées est prévu (coût : CHF 9'000.-). Une étude pour résoudre le problème d'évacuation des eaux claires est également prévue. M. Grégory Bréchon, Municipal, explique qu'il y a des problèmes d'évacuation lors de fortes pluies. Le collecteur principal est sous-dimensionné, une étude est donc prévue en 2019. M. Jean-Yves Cruchet reprend ses explications sur le budget :
- compte 610.351 : augmentation de la participation à la réforme policière.
- compte 660.351 : augmentation de la participation à la protection civile.
- compte 720.351 : augmentation de la participation à la facture sociale.
- compte 810.311 : achat de 5 nouveaux compteurs.
- comptes 810.312 et 810.435 : achat et vente d'eau en baisse suite à la réparation de la fuite sur le réseau.

Le Président donne la parole à Mme Aude Bonnard, rapporteuse pour la commission des finances qui s'est réunie le 27 novembre 2018 en présence de la Municipalité et de Mme la Boursière. Après étude du préavis, la commission invite les membres du Conseil à adopter le préavis n°8/2018 tel que présenté.

Le Président remercie Mme Aude Bonnard ainsi que les membres de la commission des finances pour leur travail.

M. William Klay demande pourquoi la commune fait appel à un archiviste professionnel pour classer les archives.

Mme Sandra Gonin explique qu'un archiviste cantonal est venu pour examiner les archives et donner quelques conseils (par exemple changer les cartons). Le plus gros du travail va être effectué par elle-même et Mme Sylviane Charotton, secrétaire communale. Ensuite, un archiviste professionnel interviendra pour finaliser le tri et faire un plan de classement.

Mme Aude Bonnard remercie la Municipalité d'avoir pris cette initiative.

M. Henri Wisser, Syndic, précise que l'intervention d'un archiviste professionnel est nécessaire pour éviter de commettre des erreurs.

Mme Solange Masson Michel demande si les armoires qui accueillent les archives conviennent toujours.

Mme Sandra Gonin répond que les armoires ne doivent pas être changées.

Mme Madeleine Bovay Guédé demande que l'on profite de la présence d'échafaudages dans l'Eglise pour bien nettoyer le plafond. Elle ajoute qu'elle a remarqué que quelqu'un oublie parfois d'éteindre la lumière dans l'Eglise.

M. Rémy Tacheron demande pourquoi les numéros des comptes dans le préavis et dans le document « compte de fonctionnement selon les tâches » ne sont pas les mêmes (il manque le troisième chiffre).

Mme Sandra Gonin répond que le troisième chiffre apparaît à l'écran, lorsqu'elle prépare le préavis, mais ne s'imprime pas.

M. Rémy Tacheron demande que le lexique des abréviations figure avec le budget.

M. Julien Favre demande si les armoires qui accueillent les archives sont anti-feu.

Mme Sandra Gonin répond : non.

M. Didier Bonnard propose que les archives communales soient déposées aux archives cantonales.

Mme Madeleine Bovay Guédé demande si tout le monde peut avoir accès aux archives.

Mme Sandra Gonin répond : oui.

Le Président procède au vote du préavis municipal n°8/2018 qui est accepté à l'unanimité.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Henri Wiser, Syndic, explique que le projet de la zone réservée a été soumis au service du développement territorial qui l'a accepté. La zone réservée va donc être mise à l'enquête entre le 21 janvier et le 21 février 2019. Une séance d'information aura lieu le 28 janvier 2019. Après traitement des oppositions, le projet sera de nouveau soumis au service du développement territorial. La zone réservée entrera en vigueur en juin – juillet 2019.

En ce qui concerne le projet « Grande Salle », M. Julien Favre a déjà effectué un travail considérable. Une commission technique et consultative, composée de M. Yves Tacheron et M. Pascal Charotton, a été nommée. Cette commission va étudier le projet. Début de l'année prochaine, sur base du travail de la commission, la Municipalité fera des propositions.

M. Rémy Tacheron remercie la Municipalité et demande que l'on tienne compte de l'avis des utilisateurs.

M. Yves Tacheron répond que le premier objectif de la commission est de consulter tous les utilisateurs.

M. Julien Favre propose que la commission le consulte pour qu'il puisse donner quelques explications.

M. Yves Tacheron répond que la commission avait déjà prévu de le rencontrer.

M. Henri Wiser insiste sur le fait que la Grande salle du village doit s'intégrer dans le réseau des grandes salles ; notre Grande salle sera plus familiale et, donc, meilleur marché.

M. Patrick Marrel nous informe que le Téléthon 2018 se déroulera le samedi 8 décembre 2018 à la Grande salle. Plusieurs animations sont prévues toute la journée ainsi que la traditionnelle vente de peluches.

Il nous annonce que la Municipalité a contacté le DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) et Carpostal pour éventuellement remettre en service des bus le week-end vers Yverdon-les-Bains (ligne 665). Le DGMR et Carpostal ont pris note de la demande et vont l'étudier.

M. Patrick Marrel nous rappelle que, comme chaque année, la commune offre un sapin de Noël aux personnes qui en font la demande. Pour terminer, il nous présente ses bons vœux pour l'année 2019.

M. Grégory Bréchon nous informe que la Romande Energie commence des travaux de rénovation du réseau du village le vendredi 7 décembre. Il est également prévu de supprimer les lignes aériennes. Les propriétaires concernés seront contactés et les travaux débiteront en avril 2019.

Mme Véronique Tacheron Wiser s'inquiète pour des hirondelles.

M. Didier Bonnard propose que l'on installe un appui pour les hirondelles.

M. Jean-Yves Cruchet nous informe que le Conseil de la paroisse sera renouvelé le 30 mars 2019 et 3 personnes sont recherchées pour intégrer le Conseil. La paroisse recherche aussi un-e secrétaire à 10 %. Le culte de Noël aura lieu le 19 décembre à 19h00.

7. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES

M. Jean-Philippe Burdet demande des informations sur les travaux à l'ancienne laiterie.

Mme Isabelle Gachet, Municipale, nous informe que les travaux seront terminés à la fin de la semaine et que les échafaudages seront enlevés le vendredi 7 décembre. Il n'y aura plus que les finitions à faire dont la porte d'entrée et la pose des volets. Le budget est tenu. Le

chantier s'est bien passé à part une entreprise qui a été écartée car elle sous-traitait les travaux. Elle nous informe que l'appartement du rez-de-chaussée a été reloué.

M. Henri Wisser ajoute que le détail des comptes pour le projet de l'ancienne laiterie sera présenté au Conseil le printemps prochain.

M. Alain Gachet demande pourquoi il n'y a pas de radar à la route de Nonfoux.

M. Grégory Bréchon répond qu'un petit radar pourrait être installé sur cette route.

Mme Claudia Tacheron demande pourquoi les panneaux scolaires, qui ne servent plus, sont encore allumés.

M. Patrick Marrel explique que c'est certainement la Romande Energie qui les a rebranchés et les déplacer serait vraiment compliqué.

M. Pierre-André Burdet propose de les déplacer mais sans l'éclairage.

Le Président remercie l'assemblée et souhaite à tout le monde de joyeuses fêtes de fin d'année. Il lève la séance à 21h25 et invite les membres du Conseil à partager le verre de l'amitié.

Le Président

La Secrétaire

Y. Tacheron

S. Masson Michel